

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Katarina Poitras

<https://www.cadre21.org/membres/2fd893417eb8015261ec9e6f>

Date d'obtention : 2022-09-14 17:38:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une collaboration entre les corps policiers, le DPCP et le milieu scolaire. Majoritairement, la situation est réglée dans une période de 4 jours. De plus, ordre général, la trousse Sexto évite la judiciarisation du jeune. Il est primordial de ne jamais regarder les photos ou vidéos. Ensuite, nous devons saisir le téléphone (ou tablette) du ou des jeunes qui ont en leur possession le matériel pédopornographique. Nous devons en premier lieu remplir la trousse et ensuite communiquer avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lors de mes interventions en lien avec des échanges de matériel pédopornographique (je suis anciennement du CISSS), ma première intervention était d'effectuer un signalement à la DPJ et de communiquer avec le service policier. Mon processus d'intervention sera désormais bien différent puisque j'aurai en ma possession la trousse qui me permettra d'effectuer une intervention appropriée à la situation. De plus, je ne pouvais pas saisir le cellulaire du jeune, alors que dorénavant ce sera chose possible. La situation risque de se régler beaucoup plus rapidement que dans le passé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos ou vidéos.

Intervenir rapidement.

Poser uniquement les questions qui se trouvent dans le formulaire de la trousse Sexto.